



Brullioles



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2018

Délibérations diverses

- Amendes de police : Pour 2018, la commune percevra 1 644 € dans le cadre des amendes de police. Cette subvention a été allouée pour l'opération « adressage de la commune ».
- Sivos du collège de Ste Foy l'Argentière : la contribution 2019 s'élèvera à 451.22 € pour 23 enfants de Brullioles fréquentant le collège de Ste Foy. Le SIVOS aide financièrement des projets de voyages et d'ateliers.
- Réfection du plateau bouliste : Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre des travaux de réfection du stade bouliste, la commune peut prétendre à une subvention de 40 % du montant HT de la dépense.

Restaurant scolaire

Suite aux sollicitations des parents concernant l'accueil des enfants de petites sections à la cantine, les membres de l'association « Restaurant scolaire » et les élus ont décidé d'accueillir, en plus des « moyennes sections », **les enfants à partir de 4 ans** grâce à la présence depuis le 8 octobre 2018 d'un adulte accompagnateur supplémentaire. Les élus et les membres de l'association « Restaurant scolaire » sont à la disposition des familles pour répondre à leurs besoins particuliers. L'accueil de l'ensemble des petites sections est actuellement à l'étude. Cela nécessitera une réorganisation du restaurant scolaire : gain de place, modification de la configuration actuelle, investissement en tables et chaises à leur taille. Ce travail est en cours.

Une réunion sera organisée début d'année 2019 avec l'association afin de prévoir des travaux (réalisation d'un placard mural dans la salle du restaurant et achat de mobiliers adaptés aux tous petits).

Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

1°] Monsieur le Maire présente le rapport du cabinet BRET CONSULTANT sur l'état des lieux des différents systèmes d'assainissement et des modes de fonctionnement des communes membres de la communauté de communes des Monts du Lyonnais. Le transfert de compétence de l'assainissement interviendra au 1^{er} janvier 2020. L'harmonisation sera compliquée : différents systèmes d'exploitation, différents tarifs et modes de gestion (soit en régie directe soit en affermage)... La CCMDL ayant déjà la compétence assainissement sur une partie de son territoire, il sera impossible de reporter ce transfert.

Par ailleurs, la commune souhaite engager une étude de faisabilité pour l'extension de son réseau de collecte des eaux usées.

2°] La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais s'est engagée fin 2017 dans l'élaboration de son Programme Local de l'Habitat (PLH). Plusieurs rencontres ont eu lieu en 2018 afin de construire une politique de l'habitat adaptée à notre territoire et partagée par tous. Les élus communautaires ont choisi deux cabinets d'études pour les accompagner dans cette démarche.

Pour prévoir un développement cohérent de l'offre de logements sur l'ensemble du territoire qui tient compte des contraintes du SCOT des Monts du Lyonnais, il est nécessaire de définir un potentiel foncier à l'échelle communale. Vu la réserve foncière constructible sur la commune, Brullioles pourrait prétendre à la construction de 36 logements sur la période 2020 à 2026.

Questions diverses

1°] Demande de prise en charge par la commune du réseau d'extension électrique pour le raccordement d'un tènement privé

Le conseil municipal décide de conserver les règles de financement des infrastructures électriques en vigueur depuis de nombreuses années sur la commune.

a) Extension du réseau électrique à la charge du pétitionnaire qui peut bénéficier des subventions du SYDER (Syndicat d'Electrification du Rhône), à savoir 40% du montant TTC de la dépense.

b] Renforcement du réseau électrique (exemple changement d'un transformateur de 60 à 100 kva), cette dépense reste à la charge de la commune.

Monsieur le Maire tient à repréciser que dans le cadre d'un lotissement l'ensemble des dépenses d'approvisionnement électrique sont prises en compte dans l'assiette qui détermine le prix de vente des lots.

2°] Collecte des cartons

Nous constatons que le nombre de cartons d'emballage est en augmentation et qu'il faut trouver un moyen de collecte simple et efficace. Les élus espèrent trouver une solution rapidement à l'intérieur du point de notre mini-déchetterie sur le parking de la salle des fêtes. Les cartons d'emballage sont facilement recyclables et nous devons accompagner cette démarche pour la rendre plus efficace.

Point de collecte parking de la salle des fêtes

Régulièrement, des personnes déposent délibérément toutes sortes de déchets, détritiques en dehors des containers en place destinés aux différentes catégories d'ordures ainsi que des encombrants.

La propreté de ce point de collecte des ordures et le respect des consignes de tri sont l'affaire de tous par une bonne application des règles citoyennes, et par le respect du personnel communal qui ne doit pas se substituer aux obligations des Brulliolois.

Trois déchetteries sont à la disposition de chacun - <https://cc-montsdulyonnais.fr/decheteries>

Vigilance cambriolages

Pendant la période hivernale, comme tous les ans, la gendarmerie constate une recrudescence des cambriolages. Soyez vigilants et n'hésitez pas à contacter la gendarmerie lorsque vous remarquez des présences anormales de véhicules ou de personnes. En cas d'urgence il faut évidemment prévenir la gendarmerie en faisant le "17".

Manifestations à venir

Janvier 2019	
Dimanche 6	Vœux de la Municipalité
Jeudi 10	Cinéma
Dimanche 20	Concours de belote de la Société de Chasse
Jeudi 24	Cinéma
Vendredi 25	Thé dansant du Comité des Fêtes

La Trésorerie de Saint-Laurent de Chamousset a fermé définitivement ses portes au public le jeudi 27 décembre 2018

A compter du 2 janvier 2019, l'encaissement des impôts sera transféré à la :

TRESORERIE DES MONTS DU LYONNAIS

110 Avenue de la Libération – 69590 Saint-Symphorien sur Coise – Tél 04.78.48.42.06

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h, mercredi de 8h30 à 12h30

et de 13h30 à 16h30. Fermée le vendredi.